

On motion of Mr. Gillespie, seconded by Mr. MacEachen, the Bill, as amended, was concurred in at the report stage with a further amendment.

Pursuant to Order made earlier this day, Mr. Gillespie, seconded by Mr. MacEachen, moved,—That the Bill be now read a third time and do pass.

And debate arising thereon;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15(4)]

RULING BY MR. DEPUTY SPEAKER

MR. DEPUTY SPEAKER: As honourable Members are aware, on March 16 the honourable Member for Vaudreuil (Mr. Herbert) raised as a point of order the fact that Bill C-232, to amend the Holidays Act, having been considered at report stage and debated at the third reading stage on March 13, 1979, ought to have retained its precedence on the *Order Paper* and remained at the beginning of the list of Private Members' Business, Public Bills. Some Members from both sides have already expressed opinions on the issue. Unless they have something new to add, I hope they will not repeat the contribution they have already made. I will give priority to those who have not yet contributed to the debate. Following this discussion, I hope to make a decision this afternoon.

I wish to thank honourable Members for their contributions to this debate and for enlightening the Chair.

The decision I have to make cannot be based on sentiment. It has to be based on the Standing Orders, on precedents, on practices and on traditions, and by making an of-the-cuff decision I would not make this institution progress.

I am not ready to accept some of the arguments which were put to me. I will single out two of them. One was the argument of the honourable Member for Cumberland—Colchester North (Mr. Coates). It is not because we are dealing with Private Members' Hour and because the time for debate is limited that we should not attach the same importance to points of order or questions of privilege as we do in other debates or at other times. In that sense I feel that this point of order is an important one and we might lose more time than we should — but I must say that once we have started a debate on such a point of order, it is better to carry it through to its conclusion and to make the decision which can be useful to the House and to this institution in the months and years to come in order to save a lot of time.

At the same time the other point made by the honourable Member for Northumberland—Durham (Mr. Lawrence), trying to corner the Chair about the fact that we may be faced with all kinds of subsequent points of order from 264 Members is something I have to eliminate from my mind. As I said, I have to base my decision on the Standing Orders and precedents. When this point was raised and I took the opportunity

Sur motion de M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, ce bill, tel que modifié, est agréé à l'étape du rapport, avec un amendement.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, M. Gillespie, appuyé par M. MacEachen, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

DÉCISION DE M. L'ORATEUR ADJOINT

M. L'ORATEUR ADJOINT: Comme les honorables députés le savent, le 16 mars dernier l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert) invoquait le Règlement pour souligner que le Bill C-232, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés, après avoir été étudié à l'étape du rapport et débattu à l'étape de la troisième lecture le 13 mars 1979, devait conserver sa préséance au *Feuilleton* et demeurer en tête de la liste des bills publics émanant des députés. Certains députés des deux côtés de la Chambre ont exprimé leur opinion sur la question. A moins qu'ils n'aient quelque chose de nouveau à nous communiquer, j'espère qu'ils ne répéteront pas ce qu'ils ont déjà dit. J'accorderai la priorité à ceux qui n'ont pas encore participé au débat. Après quoi, j'espère rendre une décision cet après-midi.

Je remercie les honorables députés pour leur participation et avoir cherché à éclairer la présidence.

La décision que je dois rendre ne peut être fondée sur des considérations d'ordre émotif, mais bien sur le Règlement, les précédents la coutume et la tradition. Je ne favoriserais pas l'évolution de notre institution en rendant une décision à vue de nez.

Je ne suis pas prêt à accepter certains des arguments qui m'ont été présentés. J'aimerais en signaler deux, dont celui de l'honorable député de Cumberland—Colchester-Nord (M. Coates). Ce n'est pas parce qu'il s'agit de l'heure réservée aux affaires émanant des députés et que la période du débat est limitée que nous ne devrions pas accorder la même importance aux rappels au Règlement et aux questions de privilège que lorsqu'il s'agit d'autres débats ou d'autres périodes. C'est pourquoi j'estime que ce rappel au Règlement est important. Nous perdons peut-être plus de temps que nous ne le devrions — mais il me semble qu'une fois que nous avons entamé le débat sur une telle question, il vaut mieux le mener à sa conclusion logique et rendre une décision susceptible d'être utile à la Chambre et à cette institution dans les mois et les années à venir, et qui permettra de gagner beaucoup de temps.

Pour ce qui est de l'argument de l'honorable député de Northumberland—Durham (M. Lawrence), qui tente de coincer la Présidence en affirmant qu'elle risqua de faire face par la suite à toutes sortes de rappels au Règlement provenant de 264 députés, c'est là quelque chose que je dois chasser de mon esprit. Je le répète, je fonde ma décision sur le Règlement et sur les précédents. Lorsqu'on a soulevé ce point et que j'ai eu